



Droit du pere divorce apres le deces de la mere

Par **gegene38**, le **25/07/2013** à **19:59**

bonjour,mon fils etait divorce de la mere de ses 2 enfants,qui avait eu avant de le rencontrer un autre enfant, puis un 4ème avec son concubin. ce dernier a commis un homicide a l'encontre de l'ex-femme de mon fils avant de se suicider.rnce drame s'est deroule le 19/07. a ce jour les enfants sont confies à la grand-mere maternelle; mais nous avons l'impression qu'ils font pour s'approprierla garde des enfants alors que mon fils, qui etait en bon termes avec son ex concernant la garde des enfants voudrait faire valoir ses droits de pere.rnpouvez-vous nous eclairer sur les procedures à mettre en oeuvre pour qu'il puisse accomplir son role de pere?rnen vous remerciant

Par **cocotte1003**, le **26/07/2013** à **06:34**

Bonjour, Qui a confié les enfants à leurs grand parents. Normalement suite au décès d'un parent, l'autre récupérer automatiquement la garde des enfants . En conséquence il va chez les grand parents, avec les forces de l'ordre au besoin, et il emmené les enfants, cordialement

Par **amajuris**, le **26/07/2013** à **10:11**

bjr,rnles grands parents n'ont pas l'autorité parentale alors que votre fils a l'autorité parentale donc il a le droit de récupérer ses enfants, mais pas ceux dont il n'est pas le père.rncdt